

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2009
A l'ordre du jour :

- ✓ Autorisation de signature de la convention annuelle avec la CNFPT pour la formation du personnel
- ✓ Autorisation de signature de la convention annuelle de mise en oeuvre de la médecine préventive
- ✓ Détermination des rations promus, promouvables dans le cadre de l'avancement de grade des agents territoriaux
- ✓ Modifications des statuts de la CCL
- ✓ Tarifification horaire déneigement
- ✓ Délégué CLSPD
- ✓ Rémunération de l'agent recenseur
- ✓ Remboursement de caution
- ✓ Convention de mise en place du centre de Loisirs sans Hébergement 2009
- ✓ Taxes et produits irrécouvrables
- ✓ Ouverture de crédits anticipés
- ✓ Intauration de principe pour participation sur voirie et réseaux sur terrain communal
- ✓ Vote des taux d'imposition 2009 de la taxe d'habitation et de la taxe foncière
- ✓ Achat d'un véhicule de service
- ✓ Compte-rendu de séance (à venir)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2009

Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 14 Date de la convocation 05/02/2009	LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno – BELLOTTO Robert – BOUVIER Pierre – BRUAND Annie CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre – GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - REPRESENTES - TROCCHI Jean-Marie par Alain MONTAY ABSENTS : JACQUART Josiane Secrétaires de séance : - Pierre FAY- Jean- Pierre GARCIN
--	--

2009-01- OBJET : Autorisation de signature de la convention annuelle avec le CNFPT pour la formation du personnel

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de Convention entre la Commune et le CNFPT pour permettre le financement des actions de formation qui ne sont pas couvertes par la cotisation.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** l'avenant à la Convention Cadre de Partenariat avec le CNFPT pour 2009 et autorise Monsieur le Maire à signer cette proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

[[retour ordre du jour](#)]

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2009

Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 14 Date de la convocation 05/02/2009	LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno – BELLOTTO Robert – BOUVIER Pierre – BRUAND Annie CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre – GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - REPRESENTES - TROCCHI Jean-Marie par Alain MONTAY ABSENTS : JACQUART Josiane Secrétaires de séance : - Pierre FAY- Jean- Pierre GARCIN
--	--

2009-02- OBJET : Autorisation de signature de la convention annuelle de mise en œuvre de la médecine préventive

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de Convention entre la Commune et le Centre Départemental de Gestion pour la mise en œuvre de la médecine du travail.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE l'avenant à la Convention de mise en œuvre de la médecine du travail avec le Centre Départemental de Gestion
- PREND ACTE du montant des examens : 71€ par agent pour l'examen de santé systématique et 71€ pour un examen supplémentaire pour le personnel soumis à une double visite.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

[[retour ordre du jour](#)]

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2009

Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 14 Date de la convocation 05/02/2009	LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno – BELLOTTO Robert – BOUVIER Pierre – BRUAND Annie CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre – GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - REPRESENTES - TROCCHI Jean-Marie par Alain MONTAY ABSENTS : JACQUART Josiane Secrétaires de séance : - Pierre FAY- Jean- Pierre GARCIN
--	--

2009-03- OBJET : Détermination des ratios promus, promouvables dans le cadre de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose dans son alinéa 2 que « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi , à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emploi ou de ce corps est déterminé en application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique paritaire. »

- qu'il s'ensuit, désormais, que conformément au nouveau dispositif législatif, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis de l'instance paritaire, à partir d'un nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement à un grade considéré, le taux déterminant, pour chaque grade, le nombre maximum de ces fonctionnaires pouvant y être promus,
- qu'en conséquence, il convient d'en délibérer sur la base des propositions soumises à l'examen du comité Technique paritaire dans sa séance du 01/12/2008

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 49,

Vu l'avis émis par le Comité technique Paritaire en date du 01/12/2008

- DECIDE d'adopter la proposition du Maire
- DECIDE de fixer les taux de promotions dans le cadre de la procédure d'avancement de grade des fonctionnaires de la collectivité issue des dispositions de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ainsi qu'il suit :
 - reprise des tableaux soumis à l'avis du Comité technique Paritaire,
- De faire le choix pour l'avancement de grade des fonctionnaires de catégories C, d'appliquer la clause de sauvegarde (facultatif), sachant que pour les fonctionnaires de catégories A ou B, la règle de l'arrondi à l'entier supérieur est inscrite dans les textes réglementaires
- De rappeler que les fonctionnaires de catégories A et B « la clause de sauvegarde » est inscrite, au même titre que la règle de l'arrondi à l'entier supérieur, dans les textes réglementaires

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[[retour ordre du jour](#)]

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2009

Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 14	LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.
Date de la convocation 05/02/2009	PRESENTS : -BAILLON Bruno – BELLOTTO Robert – BOUVIER Pierre – BRUAND Annie CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre – GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges -
	REPRESENTES - TROCCHI Jean-Marie par Alain MONTAY
	ABSENTS : JACQUART Josiane
	Secrétaires de séance : - Pierre FAY- Jean- Pierre GARCIN

2009-04- OBJET : Modification des statuts du la CCL

Vu les dispositions du Code général des collectivités Territoriales ;
Vu la dernière rédaction des statuts de la CCL, entérinés par arrêté préfectoral n° 2006-9-12 du 09 janvier 2006 ;
Considérant l'intérêt de disposer d'un Conseil Communautaire élargi ;
Le Maire propose de modifier les articles 4 et 5 des statuts de la Communauté de Communes du Laragnais conformément au document annexé à la présente.
Cette Modification porte sur le nombre de Conseillers Communautaires représentant chaque commune, ainsi que sur la composition du Bureau de la CCL.
Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de Convention entre la Commune et le Centre Départemental de Gestion pour la mise en œuvre de la médecine du travail.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** la modification des articles 4 et 5 des statuts la Communauté de Communes du Laragnais portant sur le nombre de Conseillers Communautaires et la composition du Bureau de la CCL
- **Précise** que les articles modifiés sont annexés à la présente ;
- **Désigne** comme **nouveaux délégués** de la commune à la CCL (en plus des délégués déjà désignés par **délibération du 21 mars 2008**

Titulaire 3 Monsieur Jean-Marie TROCCHI

Suppléant 3 Monsieur Pierre BOUVIER

(nota : M. TROCCHI était suppléant de Monsieur Alain MONTAY, il est remplacé par Monsieur Claude DESNOËS le nouveau tableau se présente ainsi :

Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Pierre FAY	14 voix sur 15	Josiane JACQUART	14 voix sur 15
Alain MONTAY	15 voix sur 15	Claude DESNOËS	14 voix sur 14
Jean-Marie TROCCHI	14 voix sur 14	Pierre BOUVIER	14 voix sur 14

- **Précise** que ces délégués prendront leurs fonctions dès l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral entérinant la modification des statuts de la CCL

La présente délibération annule et remplace la délibération 66 du 19 septembre 2008.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[[retour ordre du jour](#)]

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2009

Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 14 Date de la convocation 05/02/2009	LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno – BELLOTTO Robert – BOUVIER Pierre – BRUAND Annie CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre – GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - REPRESENTES - TROCCHI Jean-Marie par Alain MONTAY ABSENTS : JACQUART Josiane Secrétaires de séance : - Pierre FAY- Jean- Pierre GARCIN
--	--

2009-05- OBJET : tarification horaire déneigement

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la mise à contribution des personnes équipées d'un matériel de déneigement qui ont spontanément offert leurs services à la commune lors des abondantes chutes de neige, il s'agit de 3 exploitants agricoles.

Il précise qu'il y aurait lieu d'indemniser ces personnes pour cette prestation de service rendue qui s'est révélée très efficace.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Fixe à 41 € de l'heure** ttc la prestation de service pour le déneigement (matériel et main d'œuvre comprise).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[[retour ordre du jour](#)]

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2009

Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 14 Date de la convocation 05/02/2009	LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno – BELLOTTO Robert – BOUVIER Pierre – BRUAND Annie CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre – GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - REPRESENTES - TROCCHI Jean-Marie par Alain MONTAY ABSENTS : JACQUART Josiane Secrétaires de séance : - Pierre FAY- Jean- Pierre GARCIN
--	--

2009-06- OBJET : Délégué CLSPD

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y aurait lieu de désigner un élu pour assister aux réunions du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Désigne Madame Yvette MARTIN

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[[retour ordre du jour](#)]

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2009

Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 14 Date de la convocation 05/02/2009	LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno – BELLOTTO Robert – BOUVIER Pierre – BRUAND Annie CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre – GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - REPRESENTES - TROCCHI Jean-Marie par Alain MONTAY ABSENTS : JACQUART Josiane Secrétaires de séance : - Pierre FAY- Jean- Pierre GARCIN
--	--

2009-07- OBJET : Rémunération de l'agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le recensement de la population a été effectué du 15 janvier au 14 février 2009.

Vu le code des Collectivités Territoriales

Vu la loi du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités de procédure du nouveau recensement qui a pris effet en 2004

Vu l'arrêté recrutant l'agent recenseur

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération de l'agent recenseurs qui a effectué les opérations de collecte sur les 2 secteurs de la commune du 15 janvier au 14 février 2009

Sachant que la rémunération est fixée à 1.70€ par habitant et 1.02€ par logement, la rémunération serait de l'ordre d'environ 1600€.

La rémunération prend en compte le temps passé à cette collecte, les frais de déplacement pour la formation et les frais de carburant pour les déplacements hors du village

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide** de fixer la rémunération de l'agent recenseur équivalente à la somme forfaitaire allouée par l'Etat déduction faite des cotisations obligatoires (CSG et RDS et qui englobera toutes les dépenses engagées (rémunération du temps passé, formation, frais de déplacement)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[[retour ordre du jour](#)]

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2009

Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 14 Date de la convocation 05/02/2009	LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno – BELLOTTO Robert – BOUVIER Pierre – BRUAND Annie CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre – GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - REPRESENTES - TROCCHI Jean-Marie par Alain MONTAY ABSENTS : JACQUART Josiane Secrétaires de séance : - Pierre FAY- Jean- Pierre GARCIN
--	--

2009-08- OBJET : Remboursement de caution

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que suite au départ d'une locataire des travaux de remise en état ont été effectués dans le logement et sont imputables à la locataire.

Le décompte des fournitures s'élève à la somme ttc de 73.16€. A cette somme il convient d'ajouter les heures de main d'œuvre passées pour la réparation des dégâts.

La caution versée était de 789.34€

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide** de retenir de la caution versée la somme globale de 200€.
- **indique** que la caution à rembourser est de 589.34€ et sera mandatée dans les plus brefs délais au compte 165 des dépenses du budget général

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[[retour ordre du jour](#)]

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2009

Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 14 Date de la convocation 05/02/2009	LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno – BELLOTTO Robert – BOUVIER Pierre – BRUAND Annie CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre – GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - REPRESENTES - TROCCHI Jean-Marie par Alain MONTAY ABSENTS : JACQUART Josiane Secrétaires de séance : - Pierre FAY- Jean- Pierre GARCIN
--	--

**2009-09- OBJET : Convention de mise en place du Centre de Loisirs Sans Hébergement
2009**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il y a lieu, de signer la convention annuelle pour la mise en place du centre de loisirs saisonnier.

Il précise les modalités de cette convention qui fixe les actions menées, la durée, l'engagement de la commune et de le FDFR ainsi que son organisation. Ce partenariat est en place depuis 2005.

La participation communale est estimée à 2 350€ et doit faire l'objet d'une inscription au budget communal. La participation des familles est fixée à 8.30€ par jour.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention de mise en place d'un centre de loisirs pour l'été 2009 en partenariat avec les communes de LAZER, UPAIX, et la Fédération Départementale des Foyers Ruraux.
- **Accepte** la participation communale fixée à **2 350€**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre

Le maire
Alain MONTAY

[[retour ordre du jour](#)]

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2009

Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 14 Date de la convocation 05/02/2009	LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno – BELLOTTO Robert – BOUVIER Pierre – BRUAND Annie CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre – GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - REPRESENTES - TROCCHI Jean-Marie par Alain MONTAY ABSENTS : JACQUART Josiane Secrétaires de séance : - Pierre FAY- Jean- Pierre GARCIN
--	--

2009-10- OBJET : Taxes et produits irrécouvrables

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il y a lieu, d'émettre un avis sur l'annulation d'une dette irrécouvrable.

Le montant s'élève à la somme de 1759.73€ pour des loyers impayés du commerce épicerie en 2004 et 2005.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Accepte** l'allocation en non valeur des titres 2004-106, 136 et 2005-99 et 100 pour un montant de **1759.73€**. Cette somme fera l'objet d'un mandatement en dépenses du budget général

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire
Alain MONTAY

[[retour ordre du jour](#)]

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2009

Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 14 Date de la convocation 05/02/2009	LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno – BELLOTTO Robert – BOUVIER Pierre – BRUAND Annie CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre – GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - REPRESENTES - TROCCHI Jean-Marie par Alain MONTAY ABSENTS : JACQUART Josiane Secrétaires de séance : - Pierre FAY- Jean- Pierre GARCIN
--	--

2009-11- OBJET : ouverture de crédits anticipés

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il y a lieu, de voter avant la session budgétaire des crédits en investissement car des factures doivent être réglées.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise** le maire à engager, liquider et mandater en dépenses d'investissement les comptes ci-après :
 - Budget général - article 165 - remboursement de cautions : **1 200€**
 - Budget général - article 2183 - achat de matériel : **1 000€**
 - Total pour le budget général 2 200€**
- Budget de l'EAU – remboursement de TVA perçue à tort – art 10222 – **1 579€**.
- **Dit** que les crédits concernés seront inscrits aux budgets primitifs 2009 du budget général et du budget de l'eau lors de leur adoption.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre

Le maire
Alain MONTAY

[[retour ordre du jour](#)]

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2009

Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 14 Date de la convocation 05/02/2009	LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno – BELLOTTO Robert – BOUVIER Pierre – BRUAND Annie CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre – GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - REPRESENTES - TROCCHI Jean-Marie par Alain MONTAY ABSENTS : JACQUART Josiane Secrétaires de séance : - Pierre FAY- Jean- Pierre GARCIN
--	--

2009-12- OBJET : Instauration de principe de Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) sur le territoire communal

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L332-6-1 2°, L 332-11-1 et L 332-11-2

Considérant que les articles susvisés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide** d'instaurer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L332-11-1 et L 332-11-2

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[[retour ordre du jour](#)]

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2009

Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 14 Date de la convocation 05/02/2009	LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno – BELLOTTO Robert – BOUVIER Pierre – BRUAND Annie CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre – GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - REPRESENTES - TROCCHI Jean-Marie par Alain MONTAY ABSENTS : JACQUART Josiane Secrétaires de séance : - Pierre FAY- Jean- Pierre GARCIN
--	--

**2009-13- OBJET : Vote des taux d'imposition de 2009
de la taxe d'habitation et des taxes foncières**

Le Maire présente aux conseillers municipaux l'état de notification des taux d'imposition 2009 de la taxe d'habitation et des taxes foncières

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide** de voter des taux et produits suivants :

	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit assuré
Taxe d'habitation	745 300	3.93%	29 290€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	973 400	27.89%	271 481€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37 900	66.20%	25 090€
Total			325 861€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre

Le maire
Alain MONTAY

[[retour ordre du jour](#)]

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2009

Membres en exercice 15 Présents 13 Votants 14 Date de la convocation 05/02/2009	LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno – BELLOTTO Robert – BOUVIER Pierre – BRUAND Annie CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre – GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - REPRESENTES - TROCCHI Jean-Marie par Alain MONTAY ABSENTS : JACQUART Josiane Secrétaires de séance : - Pierre FAY- Jean- Pierre GARCIN
--	--

2009-14- OBJET : Achat d'un véhicule de service

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y aurait lieu de faire l'acquisition d'un véhicule de service car le véhicule Express Renault immatriculé 2934 HB 05 est hors service.

Il présente un état TTC des prix comparatif de divers concessionnaires de véhicules.

Renault	Renault	Citroën	Citroën	Fiat	Ford
Essence 7cv	Diesel 6cv	Diesel 6cv	Diesel 6cv	Diesel 5cv	Diesel
Kangoo Express Campus	Kangoo Express Campus	Berlingo first	Nemo eco club	Fiorino	Transit connect
10 664.95€	12 234.70€	10 839.60€	9 704.20€	9 216.95€	10 921.48€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide** de faire l'acquisition du véhicule de marque Citroën type Berlingo first Diésel pour un montant TTC de **10 839.60€**
- **Décide** de choisir les options (environ 2000€ht) chez un autre prestataire si les conditions sont plus avantageuses

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre

Le maire
Alain MONTAY

[[retour ordre du jour](#)]

COMMUNE DU POET

Département des Hautes- Alpes

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2009

SÉANCE ORDINAIRE 20 H30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 Présents 14 - Votants : 14

Date de convocation 05/02/2009

LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : - BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry – MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges –

REPRESENTES TROCCHI Jean-Marie par Alain MONTAY

ABSENTS : - JACQUART Josiane

Secrétaires de séance : Pierre FAY et Jean-Pierre GARCIN

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR DELIBERATIONS à l'unanimité :

N° 01 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annuelle avec le CNFPT pour la formation du personnel

N° 02- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG pour la médecine du travail coût par agent 71€

N° 03 - ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire concernant les ratios à appliquer en matière de changement de grade des agents. Un état indiquant le positionnement de chaque agent concerné ainsi que les conditions d'accès au grade supérieur est remis aux conseillers.

N° 04- ACCEPTE la modification des statuts présentée par la CCL et désigne comme 3^{ème} Titulaire : Monsieur Jean-Marie TROCCHI et comme suppléant : Monsieur Pierre BOUVIER. Monsieur Jean-Marie TROCCHI qui était auparavant suppléant de Monsieur Alain MONTAY est remplacé par Monsieur Claude DESNOËS.

N° 05 – FIXE à 41€ de l'heure (matériel et main d'œuvre) la prestation de déneigement pour les personnes mises à contribution lors des abondantes chutes de neige

N° 06- DESIGNE Madame Yvette MARTIN comme déléguée du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

N° 07- DECIDE d'attribuer à l'agent recenseur le montant total de la dotation forfaitaire allouée par l'Etat pour le recensement de la population celle-ci est calculée sur le nombre de personnes recensées (tarifs 2008) 1.70€ par habitant et 1.02€ par logement.

N° 08- DECIDE de retenir 200€ sur le montant de la caution à rembourser à une locataire. Cette retenue (montant des fournitures et main d'œuvre) pour frais de réparation de dégâts lui incombant.

N° 09- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la FDFR pour le centre de loisirs de l'été 2009. Un avenant à la convention avec la CAF est en cours d'élaboration pour le projet d'ouverture du centre de loisirs une semaine durant les vacances de printemps.

N° 10- ACCEPTE l'annulation de dette irrécouvrable pour un montant de 1759.73€ concernant des loyers de 2004 et 2005

N° 11- DECIDE l'ouverture de crédits anticipés avant le vote du budget 2009 pour régler des dépenses :

Au compte 165 –remboursement de cautions : 1200€.

Au compte 2183 – achat de matériel : 1000€

Au compte 10222 (budget de l'eau) remboursement de TVA perçue à tort : 1579€

N° 12- DECIDE l'instauration de principe de la PVR – Participation pour travaux de Voirie et Réseaux. Vu les articles L332-6-1, L332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'urbanisme

Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

N° 13- DECIDE de maintenir les taux des taxes foncières pour 2009 et vote les produits suivants :

	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit assuré
Taxe d'habitation	745 300	3.93%	29 290€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	973 400	27.89%	271 481€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37 900	66.20%	25 090€
Total			325 861€

N° 14- DECIDE l'achat d'un véhicule de service pour un montant TTC de 10839.60€ (hors options)

Citroën	Berlingo first	Diesel 6cv	10 839.60€
---------	----------------	---------------	------------

DIVERS

----- *Soutien à la commune de Lettret pour l'implantation d'un incinérateur* : Le conseil ne se prononce pas en l'absence de précisions sur ce dossier

----- *Bornage d'une parcelle chemin de la ville haute* : En attente d'un accord entre les riverains

----- *Objets et mobilier stockés à trier pour la foire aux puces* : le stand sera tenu par l'association au fil du temps qui encaissera à son profit les sommes récoltées

----- *Compte rendu des sorties au ski organisées par l'association des parents d'élèves* : décision de principe pour une subvention qui sera votée après le vote du budget évaluée à 1500€

----- Remplacement d'un agent en congé maladie à partir du 12 mars. *Accord donné pour l'embauche d'un agent d'entretien contractuel au taux du Smic*

La séance est levée à 23 h 00

LE MAIRE
Alain MONTAY

SECRETAIRES DE SEANCE

[[retour ordre du jour](#)]